



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021_DEL_066

Adoption du compte administratif 2020 - budget annexe office de tourisme

--

Rapporteur : M. Patrick SUISSE

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la ville du PONTET, convoqué le 23 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick SUISSE, .

Présents :

M. Patrick SUISSE, Mme Danielle MERALDO, M. Bastien DADE, M. Jean-Louis COSTA, Mme Karine BERNAERT, M. Steve SOLER, Mme Martine FAUX, M. Jacques NARDI, Mme Michèle BOMPIUS, Mme Evelyne DELOUTE, M. Claude BENARD, M. Constant DELAIR, M. Olivier CARADEC, Mme Chantal GUARDIOLA, M. Frédéric MONIN, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, Mme Séverine ODDONE, Mme Karine ASSEMAT, Mme Zohra LOUNI, Mme Nathalie SEGUIN, M. Jean-Firmin BARDISA, Mme Caroline GRELET-JOLY, M. Stéphane LALE, M. Jean-Louis VIDAL, Mme Isabelle CHOQUET

Représentés :

Mme Karine GANGLOFF donne pouvoir à M. Jean-Louis COSTA
Mme Viviane DE MEIS donne pouvoir à M. Frédéric MONIN
M. Claude MOREAL donne pouvoir à M. Pascal SIMONDI
Mme Catherine CHABRIER donne pouvoir à Mme Michèle BOMPIUS
M. Jean-Luc CORTIAL donne pouvoir à Mme Zohra LOUNI

Absents :

M. Joris HEBRARD, M. Christophe JOUMOND

Les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe office de tourisme ont été arrêtés et sont concordants avec ceux du Trésorier.

Ce document retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2020 du budget annexe office de tourisme.

Les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe office de tourisme sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre – libellé		Montant	Chapitre – libellé		Montant
011	Charges à caractère général	2 520,00	73	Impôts et taxes	111 404,95
014	Atténuation de produits	1 620,62	77	Produits exceptionnelles	0,87
67	Charges exceptionnelles	26,40			
Dépenses réelles		4 167,02	Total des recettes réelles		111 405,82
Total des Dépenses d'ordre		0,00	Total des Recettes d'ordre		0,00
TOTAUX		4 167,02	TOTAUX		111 405,82
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE					107 238,80
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)					50 118,99
RESULTAT D'EXECUTION CUMULE DE FONCTIONNEMENT					157 357,79

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre – libellé		Montant	Chapitre – libellé		Montant
Dépenses réelles		0,00	Total des recettes réelles		0,00
Total des Dépenses d'ordre		0,00	Total des Recettes d'ordre		0,00
TOTAUX		0,00	TOTAUX		0,00

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (N-1)	585,40
RESULTAT D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT	585,40

Le résultat global du compte administratif 2020 du budget annexe office de tourisme est de 157 943,19€.

Pour information, le Conseil Municipal, dans sa séance du 11 mars 2021, a voté favorablement la reprise anticipée de ces résultats lors de l'adoption du budget primitif 2021 du budget annexe office de tourisme.

La Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines s'est prononcée le 22 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTER le compte administratif 2020 du budget annexe office de tourisme tel qu'il est présenté,
 PRÉCISER que le compte administratif 2020 du budget annexe office de tourisme a fait l'objet d'un vote formel sur chacun des chapitres,
 AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 25

CONTRE : 6

Mme LOUNI, Mme SEGUIN, M. BARDISA, M. CORTIAL, Mme GRELET-JOLY, M. LALE

ABSTENTION : 0

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

Acte rendu exécutoire après envoi
 en préfecture le :
 et publication du :

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère
 exécutoire de cet acte.

Joris HEBRARD

Le Maire,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.